

Compte-rendu de la réunion de synthèse sur la réorganisation du site Seine aval

Un projet idyllique ? Un projet faisable ?

La première réunion de synthèse s'est déroulée le 4 décembre à Herblay en présence de plus de 130 personnes. Les débats ont duré plus de 3 heures.

Le SIAAP a présenté sa vision de la refonte élaborée, après l'analyse des projets des 3 groupements. Des élus, des responsables associatifs mais aussi de « simples » riverains ont pris la parole.

Le dialogue a été parfois difficile. Plusieurs niveaux de préoccupations se sont exprimés sans vraiment réussir à se rencontrer. En témoigne cette expression : « J'ai besoin de croire le SIAAP et actuellement je suis dubitatif ».

D'un côté, le SIAAP a présenté et valorisé un projet. Il a défendu son argumentaire dont les chapitres étaient intitulés : une Seine propre, une usine propre, un environnement propre, une usine « zéro nuisance », une usine intégrée, une usine verte, une usine sécurisée, un chantier maîtrisé, un espace de vie.

De l'autre côté, de nombreux habitants voulaient savoir pourquoi les nuisances étaient redevenues insupportables depuis septembre. Certains intervenants dénonçaient le décalage entre la promesse d'« un avenir idyllique » et la réalité quotidienne d'un « présent insupportable ». Quand le SIAAP insistait sur la nécessité de refondre l'usine pour résoudre durablement les nuisances olfactives, des habitants insistaient pour savoir quelles mesures le SIAAP engageait pour limiter les nuisances dès maintenant. Un intervenant s'est même interrogé sur un scénario où on laisserait tomber l'usine en panne pour justifier l'urgence des investissements. Un syndicaliste a tenu à affirmer qu'aucun conflit social n'avait provoqué des nuisances pour les riverains. De son côté, le SIAAP a proposé de revenir discuter après les fêtes pour faire le point sur les nuisances.

Ces discussions reflètent des divergences sur ce qui doit être l'objet du débat public. La discussion sur la volumétrie en est symptomatique.

Certains acteurs ont dit ne pas vouloir entamer une discussion sur les « formes du projet » ou sur « son emballage » tant qu'on leur refuse de discuter du « fonds » : la volumétrie de Seine aval. Sans ouverture sur ces questions, le débat serait vidé de sa substance et de son intérêt, sans choix réels. Accepter une discussion sur le contenu du projet reviendrait, de facto, à cautionner des choix « politiques » « techniques » et « économiques » dont ils contestent la pertinence et aussi la légitimité. Ils en ont appelé à plus de volontarisme politique. De leurs côtés, le SIAAP

et l'Agence de l'eau proposent de discuter sur les caractéristiques du projet, considérant que la discussion sur la volumétrie est close depuis 1997 ou rendue caduque par les réglementations DCE et DERU.

Cette impuissance des parties prenantes à trouver un terrain de discussion « partagé » était flagrante. Certains participants ont manifesté leur déception.

Certains intervenants ont alors interpellé la Commission Particulière du Débat Public sur sa décision d'ouvrir le débat public aux questions d'opportunité et d'objectifs du Projet. Le Président de la CPDP a rappelé que les débats publics portent toujours sur trois niveaux : l'opportunité d'un projet, ses objectifs et ses caractéristiques. Il a indiqué que si la CNDP avait considéré que les « choix sur l'opportunité et les objectifs étaient ficelés », elle n'aurait pas organisé de « débat public ». Une discussion limitée aux seules caractéristiques d'un projet relève selon la Commission d'une simple concertation.

En fin de réunion, le SIAAP a publiquement regretté que la cristallisation du débat sur la volumétrie empêche des discussions sur les choix des caractéristiques du projet : Faut-il concentrer l'usine sur 200 hectares ou maintenir son emprise sur 900 hectares en choisissant le traitement biologique ? Faut-il supprimer la ligne Haute Tension ou non ? Faut-il choisir des technologies qui classent l'usine Seveso 1 ou 2, bas ou haut niveau ? Faut-il créer une nouvelle voie de circulation autour de l'usine ou non ?

La Commission a proposé au SIAAP de présenter ces « alternatives » lors de la réunion du 11 décembre.

Nous revenons dans le détail sur les principales controverses évoquées pendant la soirée. Pour la bonne compréhension des lecteurs, nous avons regroupé les points de vue par thématiques sans suivre l'ordre chronologique de leur expression.

1,5 million de m³ par jour, pourquoi ?

Le volume de 1,5 million de m³ par jour a été défini, à Herblay, comme un « volume moyen » constitué du volume de 1,3 millions de m³ par temps sec et des volumes par temps de pluie. Par ailleurs, un représentant du SIAAP a précisé que la station était dimensionnée pour traiter un certain tonnage de « charge » et non en fonction du seul volume d'eau.

Plusieurs éléments ont suscité une controverse :

Le dimensionnement à 1,5 serait rendu nécessaire par la DCE et la DERU. D'autres intervenants s'insurgent contre cette argumentation en rappelant qu'en 1994 les élus et associations avaient « milité » pour anticiper ces questions et classer le territoire en zone sensible. Ils considèrent que la DCE et la DERU n'impose pas 1,5 million de m³ par jour. Le représentant de l'Agence de l'eau indique que si la France va être

condamnée pour un retard dans la mise en application de la DERU, elle ne fait pas partie des onze états en contentieux avec la Commission européenne au sujet de la DCE.

Le dimensionnement à 1,5 serait nécessaire pour des raisons techniques. Un représentant associatif a rappelé que le scénario D prévoyait 800 ou 900 000 m³ par jour à Seine aval. Il a précisé que ce scénario avait été élaboré entre les services de l'Etat, le SIAAP, la Région et les associations et a donc une crédibilité technique.

Certains intervenants ont souhaité savoir si le volume de 1,5 million de m³ intégrait des volumes de sécurité pour pallier les défaillances des autres stations. Le représentant de l'Agence de l'eau a indiqué que le volume était de 1 200 000 m³ par temps sec et 260 000 m³ jour de capacité de secours.

De son côté, le SIAAP a alerté sur le fait que certains projets urbains (OIN Saclay par exemple) devaient se doter de systèmes locaux de traitement pour éviter une augmentation de la volumétrie à Achères.

Le représentant du groupe d'appui scientifique (constitué par la Commission du débat public) s'est interrogé : si la consommation d'eau continue de baisser de 1 à 2 % par an et si le traitement des eaux de pluie progresse, le volume de 1 500 000 m³ par jour sera-t-il nécessaire ?

Enfin, la question d'un élu du territoire n'a pas été explicitement traitée : « Pourquoi ne pas s'en tenir à un tronc commun des travaux de 1 500 000 m³ par jour ? ». Le SIAAP a expliqué que les derniers bâtiments construits permettront, dans une nouvelle configuration d'ensemble et moyennant quelques ajouts, de traiter ce volume, alors que d'autres installations seront nécessaires pour traiter le complément.

1,5 million de m³ par jour : quel est l'historique, qui en a décidé, quelle est la légitimité de cette décision ?

Dans l'histoire du Projet : deux interventions politiques ont conduit à de fortes inflexions des projets sur Seine aval.

En premier lieu, Michel Rocard choisit de réduire la capacité maximale de 2 700 000 à 2 100 000 m³ par jour.

Plus tard, Michel Barnier décide que l'Etat pilotera une étude qui est confiée à l'Agence de l'Eau. Cette étude porte sur 4 scénarios. Sur la base d'une évaluation multicritères, le comité de suivi constitué de l'Etat, le Conseil Régional, le SIAAP, l'Agence de l'Eau et la Diren choisit le scénario C. Les associations contestent ce choix. Plus tard encore, le directeur de l'eau du MEDAD calibre le traitement en « clarifoculation » à 28 m³ par seconde. Cela porte la capacité totale de l'usine à 45 m³ par seconde.

La révision du scénario C ne modifie pas substantiellement la place et le volume de Seine aval dans l'ensemble du système francilien. Interrogé par un participant, le représentant de l'Agence de l'eau a indiqué que, « techniquement, il était possible de tout faire ; après, c'est la dimension économique qui a compté ».

Ces échanges ont fait apparaître une interrogation sur la légitimité juridique de cette référence de 1,5 million. Selon le CAPUI, ce volume serait le fruit d'une bataille politique et juridique. À ce stade, seul un arrêté préfectoral fixerait le volume à 1 500 000 m³. Un autre argument a été avancé : la capacité de 1,5 million m³ aurait été imposée par l'Etat.

Interrogée sur ce sujet, la représentante de l'Etat a indiqué que l'Etat a validé les résultats de l'étude de 1997 (scénario C) et en 2006 son actualisation, mais qu'il n'est pas à l'origine de la valeur de 1 500 000 m³ par jour.

En fin de réunion, il semblait difficile pour les participants de comprendre qui avait pris la décision et de savoir vers qui se tourner si l'on souhaitait la modifier. Il s'agit d'une question de gouvernance qui sera abordée le 13 décembre.

Quel est le lien entre le niveau de nuisance et la volumétrie ?

Le SIAAP a indiqué que si on lui reconnaissait la capacité de faire, comme à Colombes, des stations « propres » de 300 000 m³ par jour, alors on devait lui reconnaître la capacité de faire à Seine aval 5 à 10 stations de 300 000 m³ par jour tout aussi propre. Il a d'ailleurs proposé aux riverains et aux élus d'aller visiter les usines de Colombes et Valenton.

Le représentant du CAPUI a souhaité quant à lui la réalisation d'une analyse scientifique autant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour mesurer et évaluer les nuisances.

Un représentant d'un groupement a confirmé la faisabilité de ce qui est proposé. Les entreprises sont capables de faire des usines de cette taille avec la qualité de l'eau et de faibles nuisances. Il a précisé, qu'en Asie, des usines sont construites pour traiter les eaux usées de 12 millions d'habitants avec des normes aussi sévères pour la qualité de l'eau et les nuisances. Un autre représentant d'un groupement a estimé que l'importance des volumes incitera à mettre les moyens. C'est donc une opportunité de traiter la question des nuisances. Interrogé sur la souplesse et la capacité d'une usine de grande taille à intégrer des traitements des polluants émergents, il a précisé que ceux-ci étaient déjà envisagés dans le projet.

Pour le groupe d'appui scientifique, il faut examiner la question des risques de défaillance. Les nuisances olfactives et sonores pouvant émerger au moment de défaillance sur toute ou partie de l'usine. Il serait nécessaire de procéder à une étude de risque pour définir une « probabilité de défaillances ». Le SIAAP a déclaré qu'il s'agit d'une bonne proposition.

Une autre question a été soulevée par une association : les exigences sur la qualité de l'eau sont-ils plus faibles sur Seine aval que sur des stations de plus petites tailles ? Différents intervenants ont expliqué les modes d'application de la DCE et la DERU et insisté sur la garantie de résultats qui est désormais exigée.

Le Président de la CPDP a noté que ces arguments étaient difficilement compréhensibles pour un public profane.

La dégradation des nuisances : pourquoi et comment y remédier ?

Plusieurs intervenants du territoire ont dénoncé la dégradation des nuisances olfactives depuis 2003 et notamment depuis septembre dernier.

Un habitant a estimé qu'en attendant une obligation de résultats dans dix ans, il fallait dès maintenant une obligation de moyens pour le SIAAP. Plusieurs intervenants ont souhaité connaître quels étaient les moyens mis en œuvre actuellement.

Le représentant du SIAAP a indiqué que les causes actuelles des dégradations des nuisances étaient liées à la conjugaison de plusieurs facteurs :

- Une élévation de la chaleur de l'eau, éventuellement liée au réchauffement climatique ;
- Des eaux de plus en plus chargées en matière, phénomène lié à la baisse des volumes consommés par les entreprises et les particuliers ;
- Des difficultés dans l'usine, en partie liées à la mise en place de la plus récente unité de traitement.

Il a indiqué que les équipes du SIAAP étaient mobilisées. Pour gérer la situation, certains volumes sont réorientés vers d'autres stations. Ainsi, Colombes traite actuellement 400 000 m³ par jour.

De son côté, le représentant du CAPUI a souhaité savoir si des eaux venues de Valenton et Colombes perturbaient le fonctionnement de Seine aval ?

Il a surtout insisté sur le fait que les nuisances seraient liées à la longueur des collecteurs et à la durée de présence des matières dans les égouts, prenant pour preuve les bons résultats de l'usine de Valenton, dans ce domaine. Le SIAAP a indiqué que certains des collecteurs amenant l'eau à la station de Valenton sont aussi longs que ceux arrivant à Seine aval. Selon lui, c'est le process utilisé qui permet ces performances. La technique, dite à faible charge, ne serait pas transposable à Seine aval, car elle nécessiterait beaucoup d'espaces pour traiter l'important débit qui transite par la station.

Par ailleurs, un intervenant a indiqué qu'une décision de justice avait condamné une communauté de communes à indemniser des particuliers à hauteur de 40 000 euros à cause des nuisances olfactives subies et provenant d'une station d'épuration.

Le traitement des boues est-il durable ?

Le représentant du SIAAP a précisé que l'ensemble des solutions envisagées permettrait de couvrir 130 à 140 % des besoins.

Le groupe d'appui scientifique a demandé la réalisation d'une étude intégrant comme hypothèse une rupture majeure de l'un des débouchés et en particulier le débouché agricole.